

LA RÉALISATION DE VOTRE RACCORDEMENT

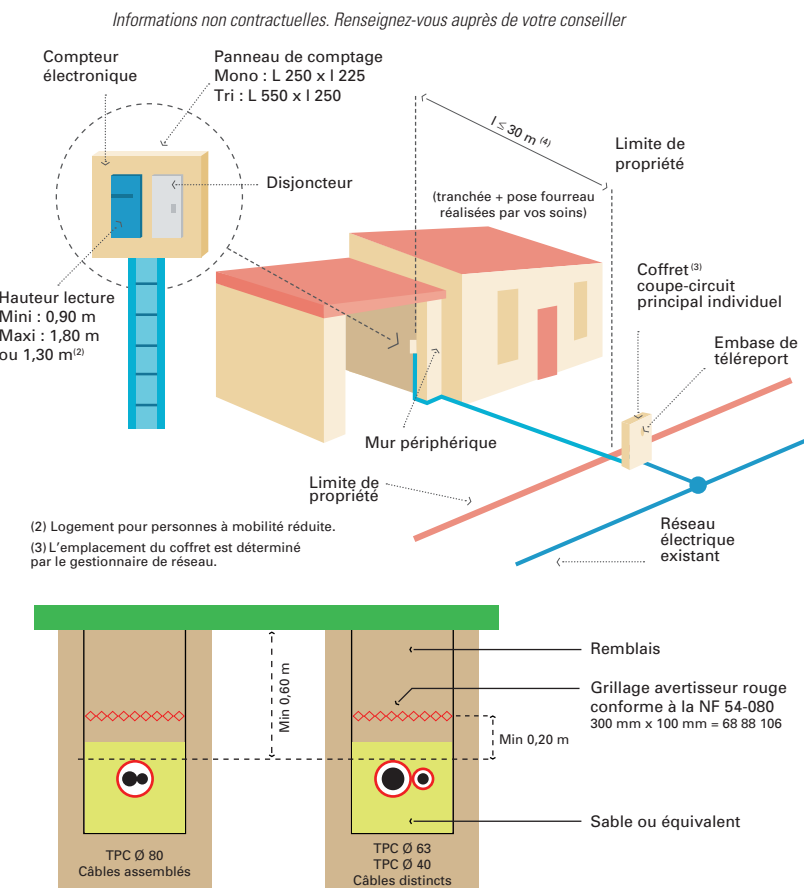
[longueur (l) ≤ 30 m]

- 1 **Réalisation de la tranchée en domaine privé par le client** avec fourniture du fourreau et du grillage avertisseur de couleur rouge, conformément à la réglementation en vigueur.
- 2 **Fourniture, déroulage et raccordement** du câble de branchement sur le domaine privé, réalisé par le **Gestionnaire de Réseau**.
- 3 **Pose** du panneau de comptage, du disjoncteur et de la protection mécanique à l'intérieur de votre logement par le **Gestionnaire de Réseau**.
- 4 **Raccordement** du tableau de départ de votre installation aux bornes aval du disjoncteur de branchement **par votre électricien**.
- 5 Au moins 15 jours avant la date souhaitée pour la mise en service du raccordement, demandez l'ouverture de votre contrat d'électricité auprès de **votre fournisseur d'énergie**.

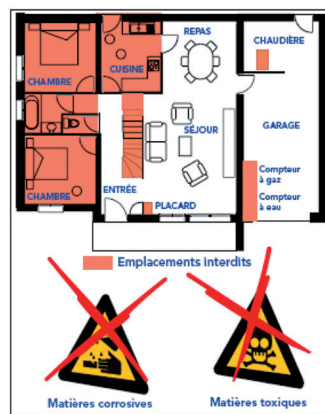
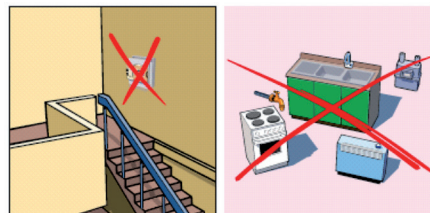
IMPORTANT : la mise en service de votre installation n'est possible que si vous avez fourni au préalable le certificat de conformité (consuel).

(4) Dans le cas où la longueur de raccordement est supérieure à 30 m, la pose du compteur et du disjoncteur est réalisée en limite de propriété. La liaison entre le disjoncteur et le tableau électrique fait alors partie de votre installation intérieure.

SCHÉMA DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



EMPLACEMENT DU PANNEAU DE COMPTAGE



Mise en œuvre

Spécifique au panneau de comptage

- L'emplacement du panneau de comptage (compteur et disjoncteur) est déterminé par le Gestionnaire du Réseau d'électricité en accord avec le client.
- Les emplacements tels que trappes ou trémies, escaliers, sous un comptoir ou à proximité d'un appareil en mouvement sont interdits.
- L'endroit où sont positionnés ces appareils doit être suffisamment éclairé pour permettre aux agents d'effectuer convenablement les travaux.
- Pour assurer le bon fonctionnement des appareils, une ventilation naturelle doit être assurée.
- Les habillages sont acceptés si la ventilation est satisfaisante vis-à-vis des échauffements des appareils.
- Les installations dans des penderies ou placards ne sont pas admises.
- Pour le bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur, ceux-ci ne sont pas admis dans un local :
 - poussiéreux, humide, mouillé ou très conducteur ;
 - à risque d'incendie, d'explosion ;
 - contenant des vapeurs corrosives.

CADRE RÉSERVÉ À SÉOLIS

Dossier réceptionné le
Vérifié par
Ref EDL
Ref contrat de prestation
N° Dossier branchélec
N° DI

ACCOMPAGNEMENT
AU RACCORDEMENT
ÉLECTRIQUE

Au réseau basse tension ≤ à 36 kVA

PARTICULIERS



Votre demande de raccordement électrique avec SÉOLIS

Le raccordement au réseau électrique est une des missions du Gestionnaire de Réseau de Distribution. Sur la majeure partie du territoire des Deux-Sèvres, cette mission est confiée à GÉRÉDIS. SÉOLIS vous propose de vous accompagner dans votre demande de raccordement, d'assurer les démarches et le suivi de votre dossier auprès de GÉRÉDIS.

Votre demande (cochez la case correspondante) :

- ☐ Raccordement pour construction neuve ☐ Séparation d'installation - N° EDL existant (référence à rappeler) :
☐ Viabilisation ☐ Raccordement sur bâtiment existant

NB : si votre demande concerne le raccordement d'une installation de production, veuillez contacter directement GEREDIS DEUX SEVRES (par téléphone au 05.49.08.54.12 ou par mail à accueil-grd@geredis.fr)

Les démarches à effectuer

- 1 **Déposez auprès de SÉOLIS votre dossier** complet et dûment renseigné, et signé (en agence, par voie postale ou par mail à redaction@seolis.net)
- 2 **SÉOLIS** vérifie votre demande, la transmet au Gestionnaire de Réseau pour l'étude du raccordement, qui vous fera parvenir sa **proposition technique et financière⁽¹⁾** sous 15 jours environ (délai indicatif pour un branchement simple sans extension de réseau)
⁽¹⁾ Prestation de mise en service non incluse
- 3 **À réception de votre dossier complet et de votre règlement** libellé à l'ordre de GEREDIS DEUX SEVRES, les travaux sont réalisés :
 - **sous 5 semaines** si un branchement simple est nécessaire (sans extension de réseau),
 - **sous 4 à 6 mois** si une extension de réseau est nécessaire
- 4 Votre attestation de conformité **CONSUEL** devra être transmise a minima 15 jours avant l'emménagement pour mettre en service votre installation. La mise en service ne pourra être effectuée seulement si les travaux de raccordement sont finalisés.

Coordonnées du client propriétaire (payeur)

Nom / Prénom : Date de naissance : ... / ... /
Tél. fixe : Tél. portable :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Adresse mail :@.....

Personne à contacter pour le raccordement (si différente)

☐ Maître d'œuvre ☐ Electricien ☐ Autre :
Raison sociale :
Tél. fixe : Tél. portable :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Adresse mail :@.....

Adresse du projet

Lieu-dit :
Rue :
Code Postal : Commune :
Référence cadastrale : section N°

Renseignements techniques

Pour toutes les demandes

- Puissance de Raccordement maximum demandée : ☐ en Monophasé 12 kVA ☐ en Triphasé 36 kVA
- Le coffret en limite de propriété sera :
- ☐ posé au sol ☐ encastré par le demandeur ☐ encastré par GEREDIS DEUX SEVRES

Votre demande concerne un raccordement sur construction neuve / bâtiment existant / une séparation d'installation

- Quelle est la distance entre l'emplacement du coffret de coupure en limite de propriété et le compteur du local à alimenter ? mètres (si la distance entre la limite de propriété et le compteur est supérieure à 30 m, ou si la distance sous dalle est supérieure à 5 m, le compteur et disjoncteur seront installés en limite de propriété.)
- La tranchée en domaine privé, la fourniture et la pose du fourreau (diamètre 80 mm) seront réalisées par vos soins
- ☐ Oui ☐ Non (une facturation complémentaire sera réalisée)

Votre demande concerne un raccordement sur construction neuve

- ☐ Construction hors lotissement ☐ Construction en lotissement ☐ Immeuble collectif

Date souhaitée pour les travaux de raccordement ⁽¹⁾⁽²⁾ : / /

⁽¹⁾ La mention d'une date permet de mieux appréhender votre besoin

⁽²⁾ sous réserve de la réalisation des travaux effectués

Date souhaitée pour la mise en service de votre installation ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ : / /

⁽¹⁾ Sans objet pour les demandes de viabilisation

⁽²⁾ Sous réserve de présentation de l'attestation de conformité « CONSUEL » et des travaux effectués

⁽³⁾ La demande de mise en service du compteur doit nous être adressée a minima 15 jours avant la date souhaitée

Pièces à fournir (obligatoire)

Pour une demande sur construction neuve / bâtiment existant / ou une séparation d'installation veuillez fournir :

- ☐ Copie d'une autorisation d'urbanisme⁽⁴⁾ ☐ Plan de situation ☐ Extrait cadastral ou plan de bornage
- ☐ Plan de masse⁽⁵⁾ ☐ Photo de parcelle ☐ Plan détaillé de la pièce dans laquelle sera posé le compteur⁽⁵⁾

⁽⁴⁾ Exemples : déclaration préalable, permis de construire (se rapprocher de votre mairie), le cas échéant, un certificat de non opposition

⁽⁵⁾ Indiquez clairement sur ces plans l'implantation souhaitée du coffret, du compteur et du disjoncteur en précisant l'échelle (1/200^{ème} ou 1/500^{ème})

Pour une demande de viabilisation

- ☐ Copie d'une autorisation d'urbanisme⁽⁶⁾ ☐ Plan de situation ☐ Extrait cadastral ou plan de bornage

⁽⁶⁾ Déclaration préalable, certificat d'urbanisme, le cas échéant certificat de non opposition (se rapprocher de votre mairie)

Ce dossier est à retourner à :
SÉOLIS
Direction Commerciale
336 avenue de Paris - CS 98536
79025 NIORT cedex

ou à déposer dans l'une de nos 5 agences
clientèle de Niort, Bressuire, Parthenay,
Melle et Thouars.

A compléter par le client propriétaire

Je demande à SÉOLIS d'effectuer, en mon nom et pour mon compte, toutes les démarches nécessaires auprès du Gestionnaire du Réseau d'électricité et à communiquer à ce dernier toutes données me concernant pour la réalisation de mon raccordement.

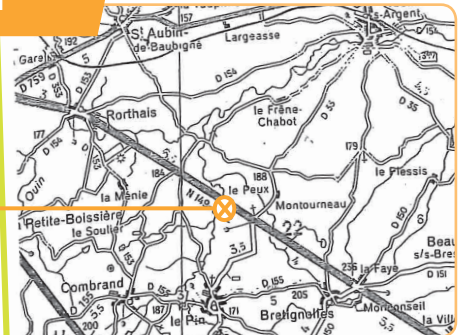
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi de votre demande de raccordement. Les destinataires des données sont SÉOLIS et GÉRÉDIS Deux-Sèvres, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Ces informations sont nécessaires pour traiter votre demande. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition à communication et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès du correspondant information et liberté cil@seolis.net.

Notice explicative pour la constitution de votre dossier

1. EXEMPLE DE PLAN DE SITUATION

Matérialiser la
zone des travaux

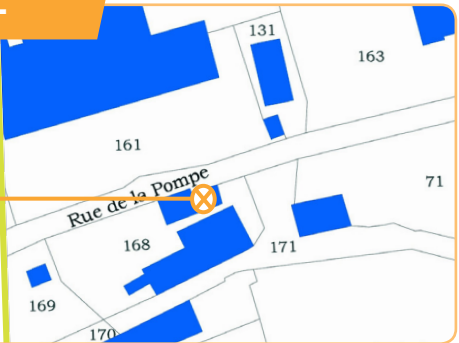


Plans disponibles auprès du service
urbanisme de votre mairie ou sur
internet www.cadastre.gouv.fr

Utilisez une échelle
1/200^{ème} ou 1/500^{ème}

2. EXEMPLE D'EXTRAIT CADASTRAL

Matérialiser la
parcelle concernée

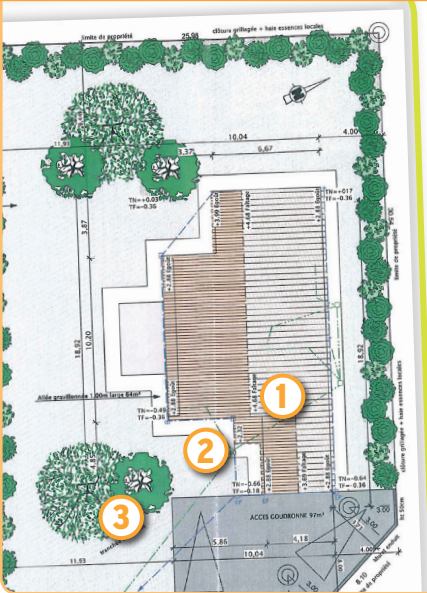


3. EXEMPLE DE PLAN DE MASSE

**Ces emplacements seront
validés par le Gestionnaire du
réseau d'électricité avant la
réalisation des travaux.**

ATTENTION sur ce plan, le demandeur
matérialisera :

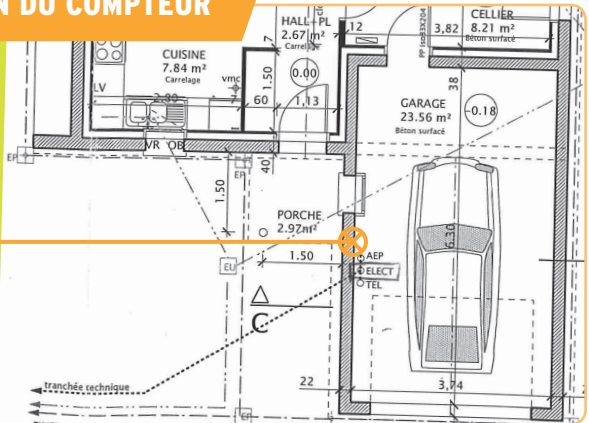
- 1 l'emplacement souhaité du compteur
et du disjoncteur
(voir chapitre 6)
- 2 le tracé souhaité de la tranchée
technique
- 3 la position du coffret électrique existant
en limite de propriété ou le
positionnement souhaité du coffret



4. EXEMPLE DE PLAN DÉTAILLÉ POUR L'IMPLANTATION DU COMPTEUR

Matérialiser l'implantation :

- du coffret en limite de propriété
- du compteur



VOUS POUVEZ JOINDRE DES PHOTOS, NOTAMMENT DE L'EMPLACEMENT SOUHAITÉ DU COFFRET